



POSTURE ET PRATIQUE D'ÉQUILIBRISTE AU SAMSAH DE L'ASSOCIATION PRISM

OLIVIER PINAULT – DIRECTEUR

« LIBRE ADHÉSION, ATTENDRE LA DEMANDE OU ALLER-VERS ? QUESTION D'ÉTHIQUE »

SANTÉ MENTALE – NOUVELLE AQUITAINE

8 JANVIER 2019





L'ASSOCIATION PRISM

3 juin 1976 :
Création de
CACHE et du
service aux
patients
d'Esquirol

**12 juillet
1989 :**
Création
de l'ESAT

**16 janvier
2003 :**
CACHE
devient
PRISM

**Septembre
2008 :**
Ouverture
du SAMSAH

2017 :
Ouverture du
GEM IPL à
Limoges

Janvier 1984
: Création
du Centre
de Post Cure
Sanitaire

16 juin 1999
: Création
du CIRDD

**2006, 2007
et 2008 :**
Ouverture
des GEM à
Limoges,
Saint-Junien
et Saint-
Yrieix

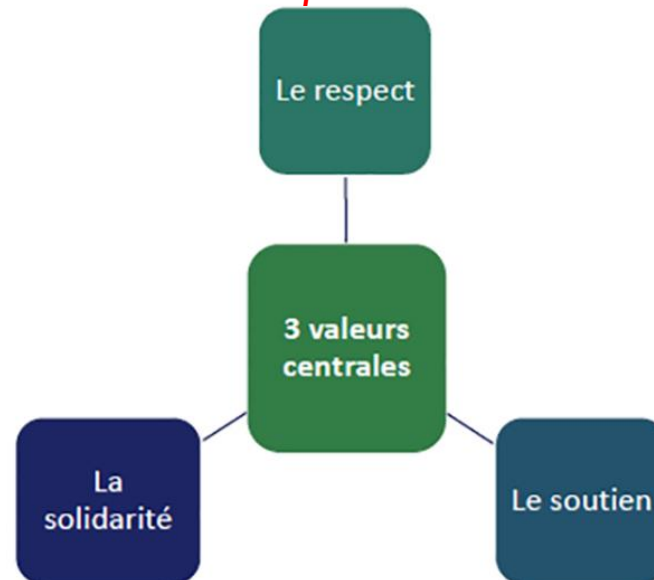
**1er juillet 2014
et 1er octobre
2014 :**
Ouverture de la
Résidence
Accueil à
Limoges et à
Cussac



L'ASSOCIATION PRISM

Prévention, **R**éinsertion et **I**nformation en **S**anté **M**entale

« L'humanité présente en chacun »



« Le partage et l'entraide »

« La réhabilitation et l'autonomie »



ELÉMENTS DE CONTEXTE POUR LE SAMSAH PRISM

- Seul SAMSAH du Département de la Haute-Vienne dédié aux personnes présentant une « déficience du psychique » = 39 places pour 377 279 habitants

Comment garantir une égalité des chances ?

- Un public cible reconnu en situation de handicap psychique = déficits cognitifs, motivationnels, affectifs et biais cognitifs

Comment favoriser la relation d'aide ?

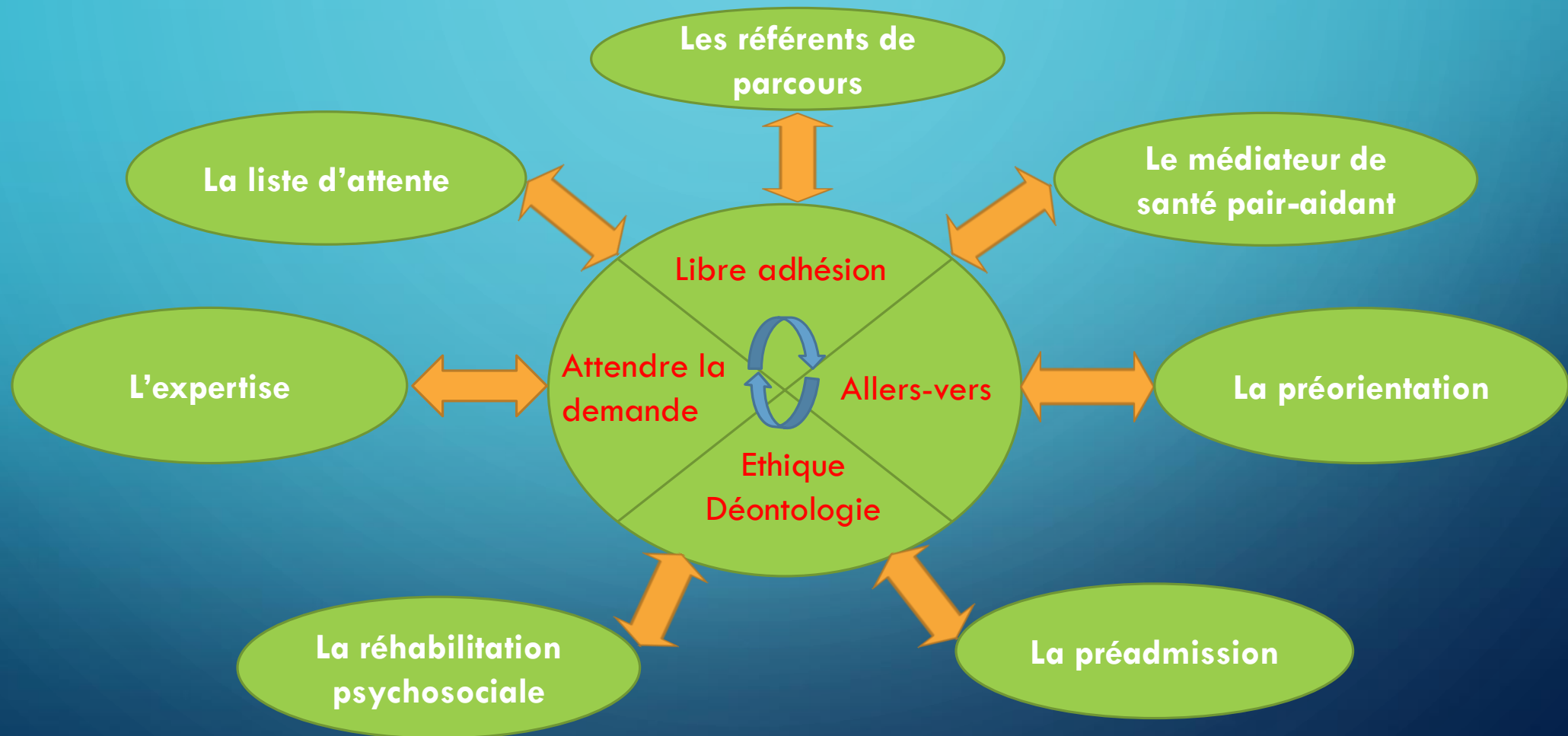
- Une équipe pluridisciplinaire = psychiatre, psychologue, ES, IDE, ASS, TISF, MSP

Quel cadre de référence commun ?

- Des missions de maintien ou de restauration des liens, d'accès aux services offerts par la collectivité, d'accompagnement en milieu ordinaire de vie = proportionnalité des interventions

Comment agir en faveur de l'inclusion sociale ?

LEVIERS ACTIVÉS PAR LE SAMSAH PRISM





LA PRÉORIENTATION ET L'EXPERTISE

- **Action N°1** : Proposer des entretiens aux bénéficiaires potentiels et à leurs aidants avant toute demande d'orientation auprès de la MDPH
 - ✓ Une offre valorisée auprès de nos partenaires (ESM, ESMS, libéraux, mandataires judiciaires...) = **aller-vers**
 - ✓ Dans nos locaux, à domicile ou tout autre lieu choisi par la personne = **libre adhésion**
 - ✓ Un cadre d'entretien précis (être dans le ici et le maintenant, empathie exprimée, présentation précise de l'offre de service)
- **Action N°2** : Réaliser des expertises à la demande de la MDPH durant le processus d'évaluation de la demande d'orientation
 - ✓ Deux professionnels volontaires mandatés en réunion d'équipe
 - ✓ Si possible à domicile = **aller-vers**
 - ✓ Un avis formalisé transmis à la MDPH après lecture de la personne = **expression de la demande**



LA LISTE D'ATTENTE ET LA PRÉADMISSION

- **Action N°3** : Subdiviser la liste d'attente en deux catégories dites « passive » et « active »
 - ✓ Toute décision d'orientation transmise par la MDPH est considérée comme une **demande implicite** qui nous amène à inscrire la personne sur liste d'attente « passive »
 - ✓ Toute décision d'inscription sur liste d'attente « active » n'est réalisée qu'à la suite d'un entretien de préadmission suivi d'une présentation en réunion d'équipe puis d'un échange téléphonique avec la personne = **demande explicite**
- **Action N°4** : Réaliser des entretiens de préadmission
 - ✓ Deux professionnels (le directeur et la psychologue)
 - ✓ Dans nos locaux, à domicile ou tout autre lieu choisi par la personne = **aller-vers**
 - ✓ Un cadre d'entretien précis (présentation précise de l'offre de service, recueil de données utiles, expression des projets et attentes, valorisation) = **libre adhésion**



LA RÉHABILITATION ET LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS

- **Action N°5** : Adopter la réhabilitation psychosociale comme cadre de référence
 - ✓ Des principes porteurs de sens et d'espoir = **aller-vers**
 - ✓ Des méthodes d'intervention et des outils fédérateurs = **libre adhésion**
- **Action N°6** : Développer la fonction de référent de parcours
 - ✓ La prise en compte des besoins et des attentes de la personne = **expression de la demande**
 - ✓ La création d'une relation de confiance favorisant le rétablissement = **libre adhésion**
 - ✓ Un interlocuteur privilégié pour la personne et ses aidants = **aller-vers**



LE MÉDIATEUR DE SANTÉ PAIR-AIDANT

- **Action N°7** : S'appuyer sur les compétences d'un médiateur de santé pair-aidant
 - ✓ Une incarnation très concrète d'un espoir et des possibles = **libre adhésion**
 - ✓ Un rôle différencié et complémentaire à celui des référents de parcours
 - ✓ Une intervention auprès des personnes inscrites en liste d'attente « active » = **aller-vers**
 - ✓ Le pilotage d'une groupe d'expression = **valorisation des demandes**
 - ✓ Une intervention auprès des usagers en sortie d'accompagnement = **éthique**



« Le SAMSAM ne peut pas
changer le monde mais il peut
aider à s'y habituer »

Parole d'utilisateur